



15ème législature

| | | |
|---|--|--|
| Question N° : 34232 | De M. Fabrice Brun (Les Républicains - Ardèche) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Solidarités et santé | | Ministère attributaire > Solidarités et santé |
| Rubrique > pharmacie et médicaments | Tête d'analyse >Pénuries de médicaments | Analyse > Pénuries de médicaments. |
| Question publiée au JO le : 24/11/2020 | | |

Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les pénuries de médicaments. La hausse du nombre de ruptures de stock est aujourd'hui exponentielle. Alors que le phénomène était encore marginal avant 2010 (44 ruptures de stock recensées en 2008), il a connu une forte croissance depuis le début de la décennie 2010. Les pénuries de médicaments concernaient ainsi environ 400 médicaments par an avant 2016, puis 1 200 médicaments en 2019. Alors que la crise du covid-19 a mis en évidence cette pénurie, 1 200 médicaments ont été en rupture de stock en 2019 et l'Autorité nationale de sécurité du médicament (ANSM) envisage le doublement de ce nombre en 2020, ce qui correspond à une rupture de stock de près de 2 400 médicaments, soit six fois plus qu'il y a quatre ans. Dans une étude publiée le 9 novembre 2020, l'UFC-que choisir a analysé les différentes solutions apportées par les industriels aux situations de pénuries. Il ressort de cette étude que dans près de deux tiers des cas elles sont insuffisantes. Il apparaît ainsi que dans seulement 37 % des situations les laboratoires proposent une solution acceptable en mettant dans le circuit français des produits initialement destinés à alimenter d'autres pays, et que pour 30 % des pénuries les industriels renvoient vers une alternative thérapeutique, solution pas systématiquement satisfaisante. Plus grave, cette étude met en évidence que dans 12 % des cas, les propositions des industriels sont totalement insatisfaisantes (diminution des doses et impossibilité d'accéder au traitement pour certains usagers) et que pour 18 % des pénuries, les industriels n'apportent aucune solution aux professionnels et aux patients. Cette étude révèle également que l'indépendance sanitaire nationale et européenne est mise à mal puisque 80 % du volume de principes actifs est maintenant fabriqué dans des pays hors Union européenne, contre 20 % il y a 30 ans. Le 6 mai 2020, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, a d'ailleurs souligné qu'il n'était « pas normal que l'Europe ne produise pas le moindre gramme de paracétamol et que la Chine concentre 80 % de la production mondiale d'antibiotiques ». Dans cette perspective, il est indispensable de relocaliser sur le continent européen une industrie pharmaceutique capable d'approvisionner les Européens en médicaments et principes actifs pharmaceutiques essentiels à la sécurité sanitaire. À l'initiative de l'auteur de la présente question, la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale a adopté, à l'unanimité, le 18 juin 2020, une résolution relative à la relocalisation de la fabrication des médicaments et des principes actifs pharmaceutiques en Europe. Cette résolution : premièrement, souligne la nécessité d'exiger de la part des entreprises du secteur privé, dans le cadre des projets importants d'intérêt européen commun, des garanties touchant à la localisation de la production et à la sécurité de l'approvisionnement du marché européen ; deuxièmement, appelle à établir au niveau européen une définition de la rupture d'approvisionnement et du surstockage ainsi qu'une grille standard d'évaluation du risque associé à une situation de tension ou de rupture ; troisièmement, demande la création d'une réserve stratégique européenne des médicaments d'intérêt sanitaire et stratégique critique et à créer un établissement pharmaceutique capable de produire, si nécessaire, ces médicaments. Il lui demande d'une part si le Gouvernement entend donner une suite aux propositions de cette résolution



parlementaire afin de favoriser la relocalisation de l'industrie pharmaceutique en Europe. Il lui demande d'autre part de lui indiquer les mesures concrètes envisagées par le Gouvernement pour éviter à l'avenir les ruptures de stocks de médicaments.